

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 004-564/12/BC

■ Approbation d'une convention avec l'Association Popsud pour l'organisation d'un challenge photonique, showroom et d'une conférence scientifique à l'Hôtel Technoptic sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

DPEATSV 12/8779/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association POPsud fédère, depuis l'année 2000, les compétences régionales dans le domaine de l'optique et de la photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur, de la recherche que de l'industrie et du transfert de technologie. Les adhérents, (entreprises et laboratoires) sont très présents sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert. Ainsi, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité.

L'accélération du développement de la filière optique-photonique nécessite le montage de projets spécifiques par le pôle de compétitivité. Le projet Optopolis participe au prolongement de l'action du pôle auprès des industriels.

Le projet Optopolis doit permettre de proposer des lieux et des outils incontournables d'émergence de l'innovation, de R&D et de créativité, sur les systèmes complexes à cœur optique et leurs applications industrielles, qui soient visibles et attractifs au niveau international.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Ancrer de manière pérenne les activités liées à la photonique sur le territoire ;
- Booster la création de valeur des acteurs industriels de la photonique (Petites et Moyennes Entreprises - Entreprises de Taille Intermédiaire, Grandes Entreprises) ;
- Donner de la visibilité et un point d'ancrage de la filière photonique française.

Pour répondre à l'objectif du projet Optopolis, lieu d'avant-garde, de créativité et d'attractivité, un ensemble de services seront proposés aux acteurs du pôle :

- Un accompagnement dédié aux Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises ;
- Une offre de formation continue ;
- Une animation technologique et industrielle de niveau international.

La demande de subvention porte sur le volet « animation technologique et industrielle de niveau international » du projet.

Ce volet sera organisé autour de trois axes :

- Le lancement et l'animation d'un challenge Photonique, basé sur le concept d'open innovation ;
- L'organisation de « Show-Room » (au sein de l'Hôtel Technoptic) montrant les applicatifs et marchés finaux de la photonique ;
- La co-organisation des Journées Recherche Industrie de l'Optique Adaptative (JRIOA) qui se tiendront les 15 et 16 novembre dans l'Hôtel Technologique en parallèle de son inauguration. Cette manifestation est en lien étroit avec la plateforme « Applications industrielles de l'OA », pilotée par l'Onera et POPsud dans l'hôtel Technoptic.

L'ensemble de ces actions permettra de promouvoir et de conforter l'attractivité de l'Hôtel Technoptic ; une opération de Marseille Provence Métropole qui regroupe dans un bâtiment de 3 300 m² une pépinière d'entreprises (Marseille Innovation), un hôtel d'entreprises et une plate-forme technologique proposant des matériels mutualisés en optique adaptative.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 139 000 euros.

Il est proposé au Bureau de Communauté d'approuver le versement au titre de l'année 2012 d'une subvention d'un montant de 40 000 euros à l'association POPsud, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le volet « animation technologique et industrielle de niveau international » du projet Optopolis.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association POPsud.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Technopôles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI